

Mercredi 17 juin 2026

Notes de séance I Réunion de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) de l'Eure-et-Loir (28)

Réunion à 9h00 à Eure-et-Loir Campus, Chartres

En ouverture de cette séance plénière, Bertrand MASSOT, Vice-Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir en charge de l'enfance, de la famille, de l'insertion et de l'emploi a rappelé la nécessité de renforcer la prévention et de sécuriser les premières étapes du parcours des enfants et des familles, en agissant le plus en amont possible pour prévenir les situations de vulnérabilité.

Hervé JONATHAN, Préfet d'Eure-et-Loir, a souligné que la Protection de l'Enfance constitue une responsabilité collective et un pilier central de l'action publique. Il a évoqué les évolutions en cours de la stratégie nationale, notamment à travers le projet de loi actuellement en discussion et les réflexions menées sur le terrain.

Il a également salué les expérimentations conduites dans le cadre du CDPE, qui favorisent l'évolution des pratiques et le décloisonnement des interventions. Enfin, il a mis en lumière le dispositif « Loge Toit » de l'UDAF 28, inauguré début juin 2026, avant de remercier l'ensemble des professionnels engagés dans la prévention et la protection de l'enfance pour leur implication et leurs qualités humaines.

Exposition photo sur aspects méconnus de la Protection de l'Enfance.

Représentants présents :

- Nadine DELBERGHE, Directrice Enfance Famille
- Hervé JONATHAN, Préfet d'Eure-et-Loir
- Victorine MAGUET, chargée de mission Prévention et Protection de l'Enfance
- Bertrand MASSOT, Vice-Président du conseil départemental d'Eure-et-Loir
- Nicolas TEXIER, Directeur adjoint de la DDETSPP d'Eure-et-Loir
- Fabien VENOT-SALAS, Délégué départemental à la Protection de l'Enfance · DDETSPP Eure-et-Loir
- Safiatou YIGANG, Directrice Générale Adjointe des Solidarités

Partie I – Chiffres et statistiques

La présentation des données départementales a mis en évidence une diminution du nombre d'enfants suivis par les services de protection de l'enfance, passant de 2 602 en 2024 à 2 388 en 2026. Le nombre de jeunes majeurs pris en charge a également fortement baissé (-61 % par rapport à 2024), résultat d'un travail renforcé autour de l'accès à l'autonomie, fondé sur trois critères : la formation, le logement et les ressources financières.

Parallèlement, les exécutions de placements ont progressé de 38 % entre 2024 et 2025. Les accueils concernent principalement les très jeunes enfants ainsi que les préadolescents et adolescents, périodes où les difficultés familiales et éducatives sont particulièrement marquées.

À ce jour, 15 placements demeurent non exécutés, notamment en raison de situations de fugue, de la prise en charge de jeunes relevant d'autres départements ou encore du maintien de certains enfants au domicile familial avec une mesure d'accompagnement. Les intervenants ont souligné les limites des accueils en urgence dans le cadre des Ordonnances de Placement Provisoire (OPP) qui laissent peu de place au travail éducatif avec les familles.

Le nombre d'Informations Préoccupantes a augmenté de 11 % entre 2024 et 2026. L'Éducation nationale reste le principal émetteur de signalements, à l'origine de près de 30% des informations entrantes.

Safiatou Yigang, Directrice Générale Adjointe des Solidarités par intérim, a rappelé l'importance d'une approche fondée sur le triptyque « éviter, réduire, compenser ». Elle a notamment mis en avant les démarches de pair-aidance, telles que le programme « Family by Family », ainsi que la nécessité de garantir aux enfants les conditions essentielles à leur développement, notamment l'accès à un logement stable et aux soins. Elle a également rappelé que les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance présentent une espérance de vie inférieure à celle de l'ensemble de la population, soulignant ainsi l'importance des actions de prévention et d'accompagnement.

Partie II - Conférence de Gabrielle HALPERN

Docteure en philosophie et diplômée de l'École normale supérieure, Gabrielle HALPERN a proposé une réflexion sur l'hybridation comme réponse aux défis contemporains. Dans un contexte marqué par de nombreuses injonctions contradictoires et par le cloisonnement des secteurs, des métiers et des territoires, elle a invité à repérer les « signaux faibles d'hybridation » qui émergent dans la société : lieux partagés, gouvernances hybrides, rapprochements entre univers habituellement séparés.

S'appuyant sur la figure du Centaure, symbole de la rencontre entre des mondes différents, elle a défendu l'idée que l'innovation naît souvent de la transgression des frontières établies. À l'inverse des logiques sectorielles qui tendent à compartimenter les politiques publiques et les acteurs, elle a plaidé pour le développement de partenariats inédits et de nouvelles formes de coopération.

La philosophe a souligné que la relation à l'autre est souvent entravée par les préjugés, les rapports de pouvoir ou la méconnaissance mutuelle. Elle a présenté l'hybridation comme une « quatrième voie », fondée sur la métamorphose réciproque : chacun évolue au contact de l'autre, sans fusion ni simple juxtaposition.

Enfin, Gabrielle Halpern a mis en avant plusieurs conditions essentielles à une gouvernance partagée et à la coopération : la curiosité, la confiance, la reconnaissance de la légitimité de chacun et le temps nécessaire à la construction de relations durables. Des leviers indispensables pour créer des ponts entre les mondes et faire émerger de nouvelles réponses aux enjeux collectifs.

Partie III – Présentation des fiches actions

Les actions présentées visent à renforcer la prévention dès la grossesse et la petite enfance. Elles prévoient notamment le développement des entretiens prénataux et postnataux précoces, l'augmentation des bilans de santé en école maternelle (BSEM) et le renforcement des consultations de puériculture afin de mieux accompagner les familles.

Le projet «STELLA» des PEP 28 s'inscrit dans cette démarche de prévention précoce.

Une des fiches actions est consacrée à la prévention du syndrome du bébé secoué. Un programme départemental a été mis en place dès la maternité, avec une attention particulière portée à l'implication des pères et des personnes en charge de l'enfant. Cette action est née du constat de l'inefficacité des programmes de prévention et de l'absence de prévention auprès du père, qui est le premier secoueur, le deuxième secoueur étant la personne en charge de la garde de l'enfant. Ce dispositif s'accompagne de la formation des professionnels de PMI ainsi que des maternités de Chartres et de Dreux.

Parti IV - Informations institutionnelles

Les échanges ont porté sur les étapes clés du parcours en protection de l'enfance, depuis le repérage des situations jusqu'à l'accompagnement vers l'autonomie. La mission d'évaluation et la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) jouent un rôle central dans le traitement des signalements, avec pour objectif de garantir une réponse adaptée aux besoins des familles.

La question de la sortie du dispositif a également été abordée. Dans le cadre de la loi Taquet de 2022, une instance dédiée à l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE a été mise en place, associant de nombreux partenaires (CAF, CPAM, missions locales, etc.) afin de favoriser un accompagnement coordonné.

Mme MARTIN BLACHAIS a souligné l'importance de développer des espaces de réflexion collective et des points d'appui, de maillage pour sécuriser les parcours de ces jeunes. Les échanges ont également porté sur les modalités de sortie du dispositif et sur l'effectivité du "droit au retour", soit le droit pour un jeune de demander un appui.

Le Département a rappelé les évolutions engagées pour renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs, notamment à travers une « clause de revoyure », le développement de l'orientation en amont de la sortie et la mise en place d'une prise de contact systématique six mois après la fin de l'accompagnement. Le futur CDAA doit également permettre de mieux croiser les données et d'améliorer le pilotage de ces parcours.

Partie V – Place aux personnes accompagnées

A la suite de l'ODPE, une exposition photographique était proposée avec la présence d'encadrants et d'enfants concernés pour échanger avec les participants.